



Caisse régionale de Crédit agricole Nord Midi-Pyrénées

Bilan d'émissions de Gaz à effet de serre,

Conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

1. Description de la personne morale concernée

Raison sociale :

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées

Code NAF :

6419 Z

Code SIREN :

444 953 830

Adresse :

219, avenue François Verdier, 81 022 Albi cedex 9

Nombre de salariés :

2094 (au 31/12/2015)

Description sommaire de l'activité :

Etablissement de crédit, courtage en assurances

Mode de consolidation :

Contrôle financier

Périmètre organisationnel retenu :

Le bilan porte sur les émissions directes de gaz à effet de serre (scope 1) et sur les émissions indirectes associées à l'énergie (scope 2), au niveau des 4 sites administratifs et des agences rattachées. La liste des établissements et les numéros SIRET figure en annexe.

Scope 1 :

Emissions directes des sources fixes

Les émissions sont issues de la combustion de sources fossiles (fioul domestique, gaz naturel) et de sources organiques (plaquettes forestières) principalement pour le chauffage des bâtiments.

Emissions directes des sources mobiles à moteur

Les émissions proviennent de la combustion des carburants utilisés par les véhicules appartenant à la société et par les véhicules de fonction, pour les déplacements professionnels. Pour les véhicules de fonction, l'ensemble des émissions est comptabilisé (déplacements professionnels et personnels) conformément aux principes généraux d'évaluation¹.

Emissions directes fugitives

Les émissions sont assimilées au volume de gaz frigorigène rechargé dans les groupes de froid, soit 43 kg par an. Cette recharge a été évaluée en appliquant un coefficient de 15% de perte aux machines utilisées.

La Caisse régionale n'étant pas concernée, les émissions directes des procédés hors – énergie et les émissions issues de la biomasse sont comptabilisées à zéro conformément aux principes généraux d'évaluation².

Scope 2 :

Les émissions indirectes sont liées à la consommation d'électricité.

La Caisse régionale n'étant pas concernée, les émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid sont comptabilisées à zéro conformément aux principes généraux d'évaluation³.

¹ Méthode pour la réalisation des Bilan d'émissions de GES, version2, Annexe 2, paragraphe3 : transport de marchandises aval p 32

² Méthode pour la réalisation des Bilan d'émissions de GES, version2, paragraphe 8.1 : démarche et priorités p19

³ idem

2. Année de reporting de l'exercice et l'année de référence

Année de reporting: 2015

3. Emissions directes de GES, évaluées séparément par poste et pour chaque GES en tonnes et en équivalent CO₂,

Cf <http://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/bilanenligne/detail/index/idElement/1708/back/bilans>

4. Les émissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée, quantifiées séparément par poste et en tonnes équivalent CO₂

Cf <http://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/bilanenligne/detail/index/idElement/1708/back/bilans>

5. Les autres émissions indirectes de GES, quantifiées séparément par poste en tonnes équivalent CO₂, si la personne morale a choisi de les évaluer

N/A

6. de façon optionnelle, les émissions évitées quantifiées de manière séparée selon le format de tableau présenté ci-après, et les méthodes utilisées

N/A

7. Incertitudes

Les valeurs indiquées dans les paragraphes 3 et 4 sont issues du site <http://www.bilans-ges.ademe.fr/>.

8. Motivation pour l'exclusion des sources de GES et de poste d'émissions de GES lors de l'évaluation des émissions de GE

Voir paragraphe 1 (Description de la personne morale/ périmètre organisationnel retenu)

9. Si différents des facteurs par défaut de la Base Carbone, les facteurs d'émissions et les PRG utilisés selon les formats de tableau présentés ci-après

N/A

10. A partir du second bilan, explication de tout recalcul

N/A

11. Adresse du site Internet où est mis à disposition le bilan d'émissions de GES

www.ca-nmp.fr

Responsable du suivi : Responsable du Développement durable

Adresse : Causse Comtal BP3369 Rodez cedex 9

Tel : 05 65 89 11 65 ; Mail : rse@ca-nmp.fr

12. Données complémentaires dans le cadre de la mission d'évaluation du Pôle de la coordination nationale

- un bilan d'émissions de GES avait-il déjà été réalisé auparavant ?

Oui

- une description de ses politiques, stratégies ou programmes GES

Oui

- ce bilan d'émissions de GES a-t-il été réalisé en interne à l'entreprise ou par un bureau d'études ?

Bureau d'étude : <http://www.gleize-energie.com/fr/>